



COMMUNIQUE DE PRESSE

20 décembre 2018

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère
Brest-Rural

Pêche récréative au bar :

« En 2019 se sera encore un par jour et par personne »

**Le député Didier Le Gac se félicite de la décision du Conseil
des ministres de l'Union européenne**

Le député **Didier Le Gac se félicite de l'accord conclu mardi 18 décembre à l'issu du Conseil des ministres de l'Union européenne en ce qui concerne les quotas de pêche récréative du bar dans la zone nord.**

Ainsi en 2019 la pêche récréative du bar sera à nouveau autorisée dans la limite d'un bar par jour et par personne, au nord du 48eme parallèle, pendant 7 mois.

Les évaluations scientifiques qui avaient conduit depuis le début de l'année 2018 à imposer la pratique du « pêcher-relâcher » dans cette zone, sont aujourd'hui positives et constatent **l'amélioration du stock.**

Cet accord s'inscrit également donc dans le prolongement de la décision du Conseil qui autorisait le retour à un bar par jour et par pêcheur depuis le 1^{er} octobre dernier.

Didier Le Gac se réjouit ainsi de constater l'amélioration du stock et **l'aboutissement des démarches engagées depuis plusieurs mois auprès du gouvernement et des institutions européennes, en soutien à une pêche récréative responsable et durable.**